Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_045_2-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES

DCC26-045

OBJET : INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Selon l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions de président de séance sont assurées, **à partir de l'installation du Conseil communautaire et jusqu'à l'élection du président**, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire.

La séance est donc **ouverte** sous la **présidence** de **Monsieur Loïc GODET, Doyen d'âge**.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L2121-15 du code précité, **Madame Graziella VALLEE**, conseillère communautaire de la commune du **Theil de Bretagne**, a été désignée en qualité de secrétaire de séance du Conseil communautaire.

3. RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les **élections municipales** relatives au mandat 2026-2032 se sont déroulées le 15 mars 2026.

À la suite de celles-ci, les **conseillers communautaires** ont été **désignés** :

- par élection au suffrage universel direct dans les communes de 1 000 habitants et plus ;
- par désignation par le Conseil municipal, dans l'ordre du tableau, dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Par ailleurs, les conseils municipaux des communes membres et le conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté[1] ont conclu un **accord local** permettant d'**augmenter** le **nombre de sièges** dans la limite de 25 % du nombre de sièges de droit commun.
Cet accord a conduit à la création de 8 sièges supplémentaires, portant l'effectif du conseil communautaire à **43 membres[2].**
Cette répartition a été entérinée par arrêté préfectoral du 16 octobre 2025.

Les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté ont été désignés comme suit :

[1] Délibération du Conseil communautaire du 27 mai 2025 (DCC25-056)
[2] Article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_045_2-DE

Communes	Nbre. Sièges	Conseillers communautaires TITULAIRES	Conseillers communautaires SUPPLEANTS
Janzé	11	Mme CHAUVIERE Catherine	
		Mme CLOUET Emmanuelle	
		M ESNAULT Cyprien	
		Mme FILEAUX Lucie	
		M GUAIS Gaston	
		M HOUILLOT Jonathan	
		Mme MAILLARD Jennifer	
		Mme MOREAU Thérèse	
		Mme PICOT Véronique	
		M PINEAU Eric	
		M POTIN Frédéric	
Retiers	6	Mme AUBERT-PLARD Amélie	
		Mme GAUTIER Kaki	
		M LECELLIER Cédric	
		M LUGAND Benoit	
		Mme PERON Annick	
		M RESTIF Thierry	
Martigné-Ferchaud	4	Mme BADOUD Chrystelle	
		M BOURNICHE Jean-Pierre	
		M HENRY Patrick	
		Mme MALOEUVRE-RASTELLI Stéphanie	
Le Theil-de-Bretagne	3	M CADO Yoann	
		Mme HELARY Muriel	
		Mme VALLEE Graziella	
Amanlis	3	M BERTHELOT Philippe	
		M GODET Loïc	
		Mme TRAVERT Nelly	
Coësmes	2	M COLLIOT Yannick	
		Mme THIERY Cindy	
Essé	2	M DELSAUT Alexis-Nicolas	
		Mme SAULNIER Yvette	
Marcillé-Robert	2	Mme BOISNARD Véronique	
		M RESTIF Benjamin	
Brie	2	M PELLETIER Bruno	
		Mme RIET Michelle	
Thourie	2	M BORDIER Daniel	
		M LEVEQUE Edmond	
Boistrudan	1	M RAUFLET Didier	M FALOURD Bruno
Eancé	1	M VALAIS Cédric	Mme ALONSO Marie
Chelun	1	M SORIEUX Christian	Mme PERRIN Denise
Sainte-Colombe	1	M PICOCHE Pascal	M CHESNAY Vincent
Arbrissel	1	M BARDY Thomas	M PEUROIS Pascal
Forges-la-Forêt	1	M BOULET Yves	M ROUSSEAU Pierrick
TOTAL	43		

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_045_2-DE

4. APPEL ET VERIFICATION DU QUORUM

Il est procédé à **l'appel nominal** des membres du Conseil communautaire.

Nombre de membres composant le Conseil communautaire :	**43**
Nombre de membres présents :	**43**
Nombre de pouvoirs :	**0**
Quorum requis[3] (majorité des membres en exercice) :	**22**

Le **quorum** est **atteint**. La séance peut valablement se tenir.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-8, L5211-6, L5211-6-1, L5211-8 et L5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2026 portant statuts modifiés de Roche aux Fées Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté,

Vu les élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2026,

Il vous est proposé :

- ***De prendre acte de l'installation des membres du Conseil communautaire désignés ci-dessus.***

DECISION : Le Conseil communautaire prend acte de l'installation des membres du Conseil désignés.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

[3] Les conseillers absents ayant donné pouvoir ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum (article L.2121-20 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_045_2-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU 14 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel le 7 avril 2026, s'est réuni le 14 avril 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Loïc GODET, Doyen d'âge.

Secrétaire de séance : Madame Graziella VALLEE, Conseillère communautaire du Theil de Bretagne

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Jennifer MAILLARD, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (43 présents / 0 pouvoir)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Graziella VALLEE